



*Commune de Les Choux  
Compte rendu du Conseil Municipal*

*11 avril 2023*

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12

L'an 2023 et le 11 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu, Salle de Conseil – Mairie 5 rue de la Poste sous la présidence de Monsieur MOREL Olivier, Maire.

**Présents :**

Monsieur MOREL Olivier, Maire

Mmes : FINOUX Laetitia, LAMONTAGNE Sylvie

MM : BADAOUI Kada, BOUE Hervé, CACCIA Anthony, CHEVALIER Christian, DOUBRE Eric, DUREVILLE Arnaud, GAUTIER François, MENOUVRIER Pascal, VASSEUR Ludovic

**Excusés :**

Madame THORET Nathalie ayant donné pouvoir à MOREL Olivier

Madame CHANZY Emilie

**A été nommé secrétaire :** MENOUVRIER Pascal

**Préambule :**

En accord avec les membres du Conseil Municipal

- Le point 4 : FUL - FAJ est rajouté à l'ordre du jour
- Le point 5 : Location Salle Polyvalente réservé aux Choéziens est rajouté à l'ordre du jour

**1. Choix des entreprises pour la rénovation thermique du RDC de l'Hôtel de ville**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres concernant la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville sis 5 rue de la poste, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à signer les marchés réglementaires avec les entreprises retenues, mentionnées dans le rapport du maître d'œuvre à savoir :

**Lot 1 Gros œuvre :**

Entreprise RAGOT pour un montant de 61 810.84 € H.T.

**Lot 2 Menuiserie :**

Entreprise BETHOUL pour un montant de 80 131.20 € H.T.

**Lot 3 Doublages, cloisons, faux plafonds :**

Entreprise BIDET pour un montant de 24 716.00 € H.T.

**Lot 4 Plomberie :**

Entreprise HESS pour un montant de 54 894.00 € H.T.

**Lot 5 Electricité, VMC :**

Entreprise SAS HAMEL pour un montant de 20 090.83 € H.T.

**Lot 6 Peinture :**

Entreprise ASSELINE pour un montant de 10 800.00 € H.T.

Soit un montant total H.T. de 252 442.87 €.

Maitre d'œuvre :

Maitre d'œuvre ARCHITECT DPLG ALAIN CHOLET pour un montant de 16 650.00 € H.T.

Contrôleur SPS :

Entreprise QUALICONSULT

Contrôleur Technique :

Entreprise QUALICONSULT

## **2. Subvention CRST – rénovation thermique de l'hôtel de ville**

Monsieur Le Maire rappelle le projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville est éligible à la subvention CRST "Contrat Régional de Solidarité Territorial".

Monsieur le Maire informe que la demande de subvention doit-être actualisée au vu du montant H.T. arrêté par le choix des entreprises.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire de réaliser la demande de subvention dans le cadre du CRST "Contrat Régional de Solidarité Territorial".

## **3. Changement de lieu Salle du Conseil Municipal et salle des mariages à la Salle Léon Stephan**

Monsieur le Maire rappelle qu'avec les travaux de réhabilitation de la mairie, les réunions du conseil municipal ainsi que les cérémonies d'état-civil devront avoir lieu dans une autre salle.

Il est proposé au Conseil de déplacer ces lieux dans la Salle Léon Stephan sis 3 rue de la Poste, bâtiment mitoyen à la mairie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le déplacement de la salle de Conseil Municipal dans la Salle Léon Stephan sis 3 rue de la Poste.
- Approuve le déplacement de la salle des mariages dans la Salle Léon Stephan sis 3 rue de la Poste.

## **4. Rapport d'activité CDCG 2022**

Monsieur Olivier MOREL, Maire, présente le rapport d'activité 2022 de la CDCG.

Le Conseil Municipal :

- Prend acte et approuve le rapport.

## **5. FUL-FAJ**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le Département, auquel peut s'associer les communes.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à la majorité :

- De ne pas participer au financement du FUL 2023.
- De ne pas participer au financement du FAJ 2023.

## **6. Location Salle Polyvalente réservé aux Choéziens**

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente de la commune est actuellement louée à toute personne qu'elle soit Choézienne ou non. Il rappelle également que cette salle sert de cantine scolaire.

Monsieur le Maire informe qu'à plusieurs reprises la salle polyvalente a été louée par des personnes extérieures à la commune et rendue sans que le ménage soit correctement fait, impactant le bon déroulement de l'organisation de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire évoque que le chèque de caution de ménage, déposé au moment de la signature de la convention de réservation, ne règle pas le problème. La salle polyvalente étant loué le weekend, le ménage ne peut être fait entre la récupération des clés et le début de l'embauche de l'agent chargé de la restauration scolaire à 8h le lundi matin.

Monsieur le Maire demande que la location de la salle polyvalente soit fermée aux personnes extérieures à la commune afin de limiter les désagréments qui découlent du non-respect du règlement intérieur, signé par les locataires avant la remise des clés de la salle.

Après débat, le Conseil Municipal à la majorité :

- Décide de fermer la location de la salle polyvalente communale aux personnes extérieures à la commune.

#### **Informations et questions diverses :**

- **Tour du Loiret 2023** : le Tour du Loiret 2023 ne passera plus sur la commune.
- **Commercialisation de la fibre** : Suite à la réunion d'information du 06 avril 2023, piloté par le Département, la commercialisation de la fibre débutera le 20 avril prochain et sera ouvert à tout opérateur.  
Le site [www.lysseo.fr](http://www.lysseo.fr) permet de vérifier si l'adresse de l'habitation est éligible au raccordement.
- **Panneau** : Le panneau « Village de la Chouette » située à l'entrée du village route de Gien -RD 42 – a été volé. Une plainte va être déposée à la Gendarmerie.

Fin de séance à 20 heures 42

